

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 19 juin 2020 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents à distance : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 01 minute.

Le Maire monsieur François Ghali, déclare que conformément à l'arrêté 630-2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 17 juin 2020, compte tenu des recommandations du gouvernement du Québec concernant la crise de la COVID-19, la séance se tient à huis clos. Elle est enregistrée et diffusée sur le site web de la municipalité.

DÉCLARATION DU MAIRE

Bonsoir,

Avant toute chose, j'aimerais vous remercier pour avoir respecté les consignes sanitaires concernant la pandémie du SARS-CoV-2 / Covid-19, émises par le gouvernement du Québec. Nous procédons actuellement à un déconfinement généralisé. Cependant, je vous invite à la plus grande prudence. Le coronavirus n'est pas éradiqué, loin de là. Au cours de l'été, restez vigilants et prudents; il y va de votre santé et de celle des autres. Votre comportement au cours de l'été peut faire la différence en ce qui a trait aux risques appréhendés et à l'ampleur d'une deuxième vague d'éclosion de la maladie.

Sinon, avec joie, nous accueillerons l'été dans quelques heures; je vous le souhaite agréable. Je vous souhaite de bonnes vacances.

J'ai dit dans la Gazette du mois de mars 2019 :

« Les deux premières années de notre mandat ont permis au nouveau conseil municipal de vous écouter, d'observer, d'analyser et d'évaluer toutes nos problématiques municipales. Des plans ont été tirés et validés. Nous avons une bonne idée des objectifs et des orientations. L'année 2019 est donc une année d'actions et de réalisations. Il m'apparaît clair que prendre des décisions et faire des choix occasionnera des débats. Dans notre société libre et démocratique, ces débats sont sains. Ils nous permettent de jeter un second regard sur les projets et éventuellement les améliorer. Mais il faut aussi avancer et cesser de tergiverser. J'ose espérer que les débats resteront civilisés et que, une fois la décision démocratiquement prise, après consultations et en toute transparence, le conseil et nos citoyens se rallieront autour des projets et feront montre de solidarité. »

Hélas! Mes espoirs ont été vains. Des débats acrimonieux ont eu lieu depuis un an jetant aux orties des projets et les engagements pris. Le récent débat sur la réfection de nos routes est symptomatique.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

Les routes sont un bien collectif. Tous les citoyens paient pour leur entretien parce tous peuvent les utiliser. Penser autrement c'est ouvrir la porte à l'arbitraire et à la politiquerie. Par exemple, il ne viendrait pas à l'esprit d'aucun citoyen de l'ouest de Montréal de contester la réfection complète de rues situées à l'est de Montréal. De même, tous les citoyens de l'île de Montréal paient pour le Centre Claude-Robillard et le Stade olympique. Tous ne les utilisent pas non plus.

Wentworth-Nord compte quelque 100 kilomètres de routes dont 50 sont asphaltées. Le tiers des routes sont en mauvais état ou en très mauvais état. Nous les avons analysés et nous avons préparé une planification détaillée et des estimations des coûts. Nous avons établi un plan de réfection pour le moyen terme. L'exercice a coûté aux contribuables au moins 40 000 \$ dollars. Quatre consultations et plusieurs autres rencontres avec des citoyens ont eu lieu. La très grande majorité des citoyens ont accueilli favorablement notre planification et notre approche. À plusieurs occasions, le conseil s'est réuni et a pris connaissance des plans et du programme de réfection des routes. Leur accord a permis l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2,5 millions de dollars et les travaux ont débuté.

Vous comprenez mon étonnement quand on prétend que la municipalité n'a pas planifié ni estimé ses travaux de voirie.

« Aucun plan stratégique n'a encore été achevé à cet effet, de sorte que tous les coûts, y compris l'entretien continu, ne sont pas connus » - Éric Johnston dans une communication écrite à des citoyens.

Pourtant nous avons bonifié significativement le programme d'entretien préventif annuel. En 2018, nous avons dépensé 965 553 dollars à la voirie. Nous avons budgété pour cette année 1 246 624 dollars, soit près de 30 % de plus. Vous êtes d'ailleurs très nombreux à avoir constaté des améliorations notables du réseau routier après deux ans d'entretien assidu. Je veux profiter de l'occasion pour saluer ici le travail exceptionnel de nos employés de la voirie sous la direction dynamique de leur directeur Jason Neil et de la directrice générale madame Marie-France Matteau.

Notre processus a duré deux ans en toute transparence. Je ne vois absolument pas comment on peut faire mieux sans que cela ne devienne des exercices académiques impropres à l'action et à la réalisation de projets.

D'autant plus qu'à l'examen, les arguments de ceux qui veulent que l'on revienne en arrière sur nos décisions sont fallacieux et contiennent de nombreuses erreurs, extrapolations et hypothèses ridicules. L'exemple du chemin du Domaine est flagrant.

« Le projet de la rue du Domaine est estimé à 1 000 000 \$ pour 2 km de route pavée desservant un peu plus de 50 maisons. Les coûts supplémentaires liés au asphaltage (sic) s'élèvent à 500 000 \$ du total. » - Éric Johnston dans une communication écrite à des citoyens.

La réalité est que les coûts totaux pour Du Domaine sont moindre de 938 000 dollars incluant l'asphaltage. L'asphaltage est estimé à 350 000 dollars. L'administration prévoit que les coûts finaux seront nettement en dessous de ces chiffres. M. Johnston a majoré les coûts de l'asphaltage de Du Domaine de 42%! Pour l'ensemble du projet du double.

« Si nous asphaltions toutes nos routes municipales, les coûts supplémentaires pourraient être de l'ordre de 25 000 000 \$ en plus des coûts d'entretien annuels plus élevés » - Éric Johnston dans une communication écrite à des citoyens.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

La planification et l'estimation des coûts du programme au complet réparti sur plusieurs années est de 12 millions de dollars et cela ne comprend pas les possibles subventions à l'amélioration de la voirie municipale. Alors pourquoi lancer le chiffre de 25 millions de dollars?

Pourquoi ces erreurs, ces omissions, ces prétentions et ces inexactitudes? Je ne vois qu'une explication : Pour vous faire peur ! Pour prétendre que vos taxes seront majorées. Ce qui est non seulement faux mais surtout ridicule.

Internet est un service essentiel pour nous tous. Personne n'en doute. Les informations communiquées aux citoyens ces derniers temps sur le déploiement du réseau Internet sont également fallacieuses.

Votre conseil municipal a adopté des résolutions pour appuyer les grands fournisseurs de réseaux que sont Bell et Cogeco dans leur démarche pour obtenir les autorisations et les subventions et permettre le déploiement de la fibre optique et leurs services à l'ensemble du territoire.

ISF Québec, un autre fournisseur a installé de façon indépendante de la municipalité, une antenne à Saint-Michel et cela a permis d'offrir une excellente couverture Internet sans fil à nos citoyens de Saint-Michel. Pour étendre son réseau, à l'ensemble du territoire de la municipalité, ISF a proposé une entente que M. Johnston a présenté au conseil le mois dernier. En vertu de cette proposition, la municipalité pourrait payer jusqu'à des dizaines de milliers de dollars pour l'installation d'une antenne à Montfort.

On a donc voulu imposer au conseil municipal un fournisseur parmi d'autres avant que des éléments tels que la technologie utilisée, le type d'installation, le type et la durée de l'entente concernant l'antenne, la fiabilité du réseau ou la qualité du service ne soient analysés et jaugés sérieusement.

Pour répondre à une priorité des citoyens concernant les routes, Nous avons acquis des équipements et proposé de construire un nouveau garage susceptible de nous aider à économiser sur les coûts de l'entretien de nos véhicules et à améliorer la prestation des services de voirie. La construction du garage procède d'une vision à long terme d'une politique intégré de gestion de la voirie. Les besoins d'un garage sont criants. Actuellement, nos employés travaillent dans des conditions insalubres. Un programme du Fonds de solidarité de la FTQ nous permet d'obtenir la construction et un financement du garage sans accroître notre endettement. Malheureusement, ce projet aussi est en difficulté parce que j'ignore comment un ou plusieurs conseillers agiront pour bloquer ce projet.

Je ne veux pas tirer de conclusions sur ces événements. Je veux vous donner ma version des faits et vous inviter à la prudence dans la lecture des informations véhiculés sur des sites Internet ou par des conseillers qui poursuivent des objectifs politiques. La seule source fiable d'information est celle de l'administration municipale (même pas moi-même) qui a l'obligation et le devoir de vous fournir des informations véridiques. J'invite aussi les citoyens à cultiver l'art de bien s'informer; c'est une vertu féconde qui à la longue permet de voir clair dans les intentions de chacun.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

2020-06-1070

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020 ;
- 2.2 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 27 mai 2020;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de mai 2020 ;
- 5.2 Nomination d'une responsable de l'application des règlements municipaux;
- 5.3 Demande d'aide financière de Ressource communautaire Sophie;
- 5.4 Nomination des personnes responsables de l'accès à l'information;
- 5.5 Demande d'utilisation du territoire public;
- 5.6 Embauche d'une adjointe administrative à l'accueil, la réception et la gestion des plaintes;
- 5.7 Nomination du Secrétaire-trésorier adjoint;
- 5.8 Modification du pouvoir de dépense et autorisation de signature de chèques et autres documents pour le Directeur technique Voirie et Loisirs et Secrétaire-trésorier adjoint;
- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-556-3 modifiant le Règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux;
- 5.10 Embauche d'une comptable;
- 5.11 Demande de subvention de la part du Club l'Étoile du Nord inc.;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-09, # 2020-10 et #2020-11 des pompiers et premiers répondants ;
- 6.2 Adoption du Règlement 2016-465-2 modifiant le Règlement 2016-565 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord;
- 6.3 Entente de congé sans solde pour monsieur Alexandre Servant;
- 6.4 Nomination d'un Coordonnateur Officier municipal constable;
- 6.5 Nomination de constables spéciaux;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Embauche de trois journaliers saisonniers pour le service de la voirie et des loisirs;
- 7.2 Autorisation de dépense pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux;
- 7.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

- 7.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
- 7.5 Intention de dépôt d'une politique concernant les travaux d'asphaltage;

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE

- 9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 31 mai 2020 ;
- 9.2. Fin de probation de l'adjointe du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;
- 9.3. DM 2020-0099 – Implantation d'un quai pour un terrain sur la rue du Domaine;
- 9.4. PIIA 2020-0089 – Demande de nouvelle construction rue Vickerage;
- 9.5. PIIA 2020-0012 – Demande du 6906, route Principale – Nouvelle construction;
- 9.6. PIIA 2020-0111 – Demande du 340, rue Bachman – Rénovation de la toiture;
- 9.7. PIIA 2020-0115 – Demande du 1463, chemin du Lac-Louisa – Construction d'un garage détaché;
- 9.8. PIIA 2020-0118 – Demande du 3102, route Principale – Changement de la couleur du revêtement extérieur;
- 9.9. PIIA 2020-0130 – Demande du 1476, chemin Notre-Dame-Sud – Construction d'un garage détaché;
- 9.10. PIIA 2020-0133 – Demande du 3774, route Principale – Rénovation de la toiture;
- 9.11. PIIA 2020-0142 – Demande du 1800, chemin du Grand-Lac-Noir – Construction d'un garage détaché;
- 9.12. PIIA 2020-0146 – Demande du 3458, route Principale – Rénovation de la toiture;
- 9.13. PIIA 2020-0148 – Nouvelle construction sur le chemin Diez D'Aux;
- 9.14. PIIA 2020-0156 – Demande du 128, chemin du Lac-Noiret – Construction d'un garage détaché;
- 9.15. PIIA 2020-0166 – Demande du 1666, chemin de la Héronnière Ouest – Construction d'un garage détaché;
- 9.16. Demande de consultation écrite – DM 2020-0143 – Implantation d'un quai privé au 1742, rue Georges;
- 9.17. Demande de consultation écrite – DM 2020-0159 – Agrandissement du bâtiment secondaire au 1472, chemin Notre-Dame-Sud;
- 9.18. Demande de consultation écrite – DM 2020-0167 – Implantation d'un quai privé sur le lot 6 296 883 du cadastre du Québec;
- 9.19. Correction de la résolution 2020-05-1047;
- 9.20. Offre d'achat d'un terrain lot 5 709 000 du cadastre du Québec;
- 9.21. Offre d'achat d'un terrain sur la route Principale;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Fermeture de la plage de Montfort;
- 10.2 Embauche de deux surveillants sauveteurs pour la période estivale 2020 à la plage de Laurel et Montfort;
- 10.3 Démission de madame Hélène Chartier;
- 10.4 Embauche d'un préposé à l'accueil, temps partiel, pour le pavillon Montfort;
- 10.5 Sentiers de Laurel;

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DÉCLARATION DU MAIRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2020-06-1071 2.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2020.

2020-06-1072 2.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 27 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 27 mai 2020.

2020-06-1073 5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE MAI 2020

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de mai 2020.

FONDS D'ADMINISTRATION 2019		FONDS D'ADMINISTRATION 2020	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	90 820.30 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	38 053.83 \$
Inondation 2019 :	288 342.85 \$:	
Remboursement en capital & Intérêts	7 743.75 \$	Remboursement en capital & Intérêts	27 522.25 \$
SALAIRES :		SALAIRES :	
Salaires nets :	74 567.69 \$	Salaires nets :	93 534.93 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	44 067.93 \$	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	33 499.11 \$
ACHATS (lot 11) :	158 043.80 \$	ACHATS (lot 11) :	90 646.62 \$
Remise de retenues	\$	Remise de retenues	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		IMMOBILISATIONS :	
Année 2019		Année 2020	
Salle multi média (Église St-Michel) :	7 794.53 \$	Climatiseur HDV :	4 565.66 \$
Matériel informatique :	2 959.61 \$	Serveur :	15 839.92 \$
Achat ordinateur :	1 076.12 \$		
TOTAL	675 416.58 \$	TOTAL	303 662.32 \$

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

2020-06-1074

5.2 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE madame Ashley Denis embauchée pour le service d'Urbanisme et d'Environnement par la résolution numéro 2020-05-1057 doit faire appliquer la réglementation municipale et qu'elle doit effectuer des inspections;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer madame Ashley Denis responsable de l'application des règlements municipaux et ce, pour la durée de son emploi.

2020-06-1075

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE RESSOURCE COMMUNAUTAIRE SOPHIE

ATTENDU QUE Ressource communautaire Sophie a déposé une demande de subvention pour les aider dans la coordination du stationnement lors de la distribution des paniers du garde-manger des Pays-d'en-Haut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 913.50 \$ à Ressource communautaire Sophie, pour la coordination du stationnement.

2020-06-1076

5.4 NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de désigner madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

De nommer madame Véronique Cronier, adjointe à la direction générale en tant qu'adjointe dans l'application des demandes d'accès à l'information.

De faire parvenir le formulaire à la Commission d'accès à l'information du Québec.

2020-06-1077

5.5 DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition des lots 5 588 469 et 5 588 470 afin d'en faire un stationnement pour l'accès aux sentiers des Orphelins et de la Montfortaine;

ATTENDU QUE ces lots appartiennent au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR YVON PARADIS

5 pour :

Madame Suzanne Paradis, monsieur David Zgodzinski, monsieur Eric Jonhston, monsieur André Cliche et monsieur Jean-Luc Groulx

1 contre :

Monsieur Yvon Paradis

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal de désigner madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière comme personne autorisée à présenter la demande d'utilisation du territoire public au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

D'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ainsi que monsieur François Ghali, Maire, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette demande.

2020-06-1078

5.6 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À L'ACCUEIL, LA RÉCEPTION ET LA GESTION DES PLAINTES

ATTENDU QUE le poste d'adjoint (e) administratif (ve) pour l'accueil, la réception et la gestion des plaintes a été affiché ;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Jacqueline Kazuke à titre d'adjointe administrative pour l'accueil, la réception et la gestion des plaintes, avec une probation de trois mois conformément aux dispositions et conditions de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Wentworth-Nord.

2020-06-1079

5.7 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut prévenir contre toute absence de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE le Conseil désire assurer une rotation entre tous les directeurs à titre de Secrétaire-trésorier adjoint et ce pour une période de 12 mois chacun ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer monsieur Jason Neil, Directeur technique Voirie et Loisirs, à titre de Secrétaire-trésorier adjoint pour une période de 12 mois.

2020-06-1080

5.8 MODIFICATION DU POUVOIR DE DÉPENSE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES ET AUTRES DOCUMENTS POUR LE DIRECTEUR TECHNIQUE VOIRIE ET LOISIRS ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

ATTENDU la nomination du Directeur technique Voirie et Loisirs à titre de Secrétaire-trésorier adjoint pour une période de 12 mois ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser :

Qu'en l'absence de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau, monsieur Jason Neil soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires au bon fonctionnement et à l'accomplissement de la mission de la Municipalité;

D'autoriser monsieur Jason Neil, Directeur technique Voirie et Loisirs et Secrétaire-trésorier adjoint, à signer en remplacement en cas d'absence ou d'incapacité de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, tous les documents et/ou chèques à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;

Qu'un pouvoir de dépense de 25 000 \$, lui soit accordé afin de maintenir ou pallier les besoins de la municipalité, lorsque requis en l'absence de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

2020-06-1081

5.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-556-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-566 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le conseiller monsieur Eric Johnston par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2019-556-3 modifiant le Règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2019-556-3 modifiant le Règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux.

2020-06-1082

5.10 EMBAUCHE D'UNE COMPTABLE

ATTENDU QUE madame Mireille Perrault, comptable, sera absente pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE le poste de comptable a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Roxane Corbeil à titre de comptable pour une période indéterminée et d'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à négocier les termes et les conditions de son embauche.

2020-06-1083

5.11 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DU CLUB L'ÉTOILE DU NORD INC.

ATTENDU QUE le Club l'Étoile du Nord inc. a déposé une demande de subvention afin de financer certains de leurs projets;

ATTENDU QUE le Club l'Étoile du Nord inc. a besoin de cette subvention pour aider à maintenir les activités et les services offerts aux aînés de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 \$ au Club l'Étoile du Nord inc., en aide à l'aménagement de leur jardin communautaire, sur présentation de factures, afin d'appuyer l'organisme dans le maintien des activités et des services offerts aux aînés de notre communauté.

2020-06-1084

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2020-09, # 2020-10 et #2020-11 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-09, # 2020-10 et #2020-11 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 17 sorties	158.75	4 329.63 \$	
Premiers répondants			79.89 \$
Prévention			875.88 \$
Divers en caserne			1 169.96 \$
- Travail administratif			3 909.96 \$
Garde externe			24.00 \$
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
		TOTAL :	10 389.32 \$

2020-06-1085

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-465-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-465 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE le service de la Sécurité incendie de Wentworth-Nord est appelé à

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

intervenir sur les lieux de brûlage, de feux de diverses natures et autres lieux de sinistres de même que pour la prévention des incendies ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement 2020-145 concernant les systèmes d'alarme de la Municipalité de Wentworth-Nord le 25 mars 2020 ;

ATTENDU QU'il est préférable de modifier le Règlement 2016-465 afin d'en régulariser certains points ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du règlement ont été donnés par monsieur Jean-Luc Groulx, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2016-465-2 modifiant le Règlement 2016-465 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord.

2020-06-1086

6.3 ENTENTE DE CONGÉ SANS SOLDE POUR MONSIEUR ALEXANDRE SERVANT

ATTENDU la demande de monsieur Alexandre Servant, pompier, pour un congé sans solde;

ATTENDU la recommandation de madame Martyne Charette, Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de ratifier l'entente de congé sans solde de monsieur Alexandre Servant.

2020-06-1087

6.4 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR OFFICIER MUNICIPAL CONSTABLE

ATTENDU QU'il est nécessaire afin d'assurer efficacement et légalement les poursuites pénales devant la Cour municipale, d'autoriser des personnes à délivrer au nom de la Municipalité des constats d'infraction;

ATTENDU l'augmentation de la location à court terme sur tout le territoire de Wentworth-Nord;

ATTENDU l'importance du contrôle du stationnement et du lavage des bateaux à Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE le conseil désire embaucher un Coordonnateur Officier municipal constable, afin d'assurer la formation des constables spéciaux, pour mieux appliquer la réglementation sur tout le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir sur son territoire la paix, l'ordre et le bon gouvernement;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation concerne :

- Le Règlement 2016-456 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

du territoire de Wentworth-Nord;

- Le Règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux, incluant tous les amendements;
- Le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et l'ordre;
- Le Règlement 2020-155 concernant les nuisances;
- Le Règlement 2016-463 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau de sentiers de la municipalité, incluant tous les amendements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Max Vendette à titre de Coordonnateur Officier municipal constable et d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau, à négocier les termes et conditions de son embauche.

2020-06-1088

6.5 NOMINATION DE CONSTABLES SPÉCIAUX

ATTENDU QU'il est nécessaire afin d'assurer efficacement et légalement les poursuites pénales devant la Cour municipale, d'autoriser des personnes à délivrer au nom de la Municipalité des constats d'infraction;

ATTENDU l'augmentation de la location à court terme sur tout le territoire de Wentworth-Nord;

ATTENDU l'importance du contrôle du stationnement et du lavage des bateaux à Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer des constables spéciaux, afin d'appliquer la réglementation sur tout le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire maintenir sur son territoire la paix, l'ordre et le bon gouvernement;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation concerne :

- Le Règlement 2016-456 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de Wentworth-Nord;
- Le Règlement 2019-556 relatif au contrôle des animaux, incluant tous les amendements;
- Le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et l'ordre;
- Le Règlement 2020-155 concernant les nuisances;
- Le Règlement 2016-463 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau de sentiers de la municipalité, incluant tous les amendements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer les employés du Service incendie à titre de constables spéciaux. De leur confier le mandat d'application et d'émission de constats.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

2020-06-1089

7.1 EMBAUCHE DE TROIS JOURNALIERS SAISONNIERS POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE ET DES LOISIRS

ATTENDU QUE le poste pour trois journaliers pour le service Voirie et Loisirs a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir ces postes;

ATTENDU la recommandation du Directeur technique Voirie et Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche des trois journaliers saisonniers dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous, conditionnel aux résultats positifs des examens physiques et à la vérification des antécédents judiciaires.

NOM	POSTE	STATUT	#HEURE/SEM	PÉRIODE D'EMBAUCHE ESTIMÉE
Yanick Lange	Journalier	Saisonnier	40 heures	22 juin au 13 nov 2020
Brandon Beavon	Journalier	Saisonnier	40 heures	22 juin au 13 nov 2020
Stéphane Chagnon	Journalier	Saisonnier	40 heures	22 juin au 13 nov 2020

2020-06-1090

7.2 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE MARQUAGE ET LIGNAGE DES VOIES ET DES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation, n° 2020-05-25, a été fait pour l'obtention d'offres de services pour le marquage et le lignage des voies et des lieux publics municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité cinq entrepreneurs et a reçu les trois soumissions suivantes :

NOM	SOUSSION AVEC TAXES
Entreprise T.R.A. (2011) inc.	23 432.42 \$
Lignes-Fit inc.	16 574.34 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	14 210.54 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc.;

ATTENDU QUE la portion applicable à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, plus les taxes et les frais d'administration et de gestion, lui sera facturée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le mandat pour les travaux de marquage et de lignage de certaines voies et certains lieux publics municipaux à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. et d'autoriser la dépense pour un montant de 14 210.54 \$ taxes incluses;

Que la somme représentant la portion de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles soit facturée à ladite municipalité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

2020-06-1091

7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Pays-d'en-Haut a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-06-1092

7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

- L'estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-06-1093

7.5 INTENTION DE DÉPÔT D'UNE POLITIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration du réseau routier représentent une priorité pour le conseil;

ATTENDU QUE les coûts d'asphaltage représentent une proportion importante des coûts totaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de développer un projet de politique d'asphaltage pour guider les décisions du conseil en la matière.

2020-06-1094

9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 MAI 2020

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 mai 2020 est déposée.

2020-06-1095

9.2 FIN DE PROBATION DE MADAME CHRYSTEL GAUTHIER-DURIVAGE

ATTENDU QUE madame Chrystel Gauthier-Durivage a été engagée au poste d'adjointe du service de l'Urbanisme et de l'Environnement le 21 février 2020 ;

ATTENDU QUE madame Gauthier-Durivage était assujettie à une période de probation avant d'être confirmée au poste d'adjointe du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

ATTENDU QUE l'évaluation de la performance complétée par le Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement a conclu que la performance de madame Gauthier-Durivage était satisfaisante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à la période de probation de madame Chrystel Gauthier-Durivage et de confirmer celle-ci au poste d'adjointe du service de l'Urbanisme et de l'Environnement de Wentworth-Nord.

2020-06-1096

9.3 DM 2020-0099 – IMPLANTATION D'UN QUAI SUR UN TERRAIN RIVERAIN SITUÉ SUR LA RUE DU DOMAINE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-0099 vise à autoriser la construction d'un quai privé sur un terrain riverain non construit comportant une largeur de 27,71 mètres au lieu de posséder une largeur minimale de 30 mètres pour desservir une seule résidence non riveraine construite sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU le caractère mineur de la demande et du préjudice sérieux causé aux demandeurs en ne pouvant pas implanter un quai sur le terrain qu'ils viennent d'acquérir;

ATTENDU QUE le lot 5 710 164 du cadastre du Québec, sur lequel sera implanté le quai, bénéficie de droits acquis quant à sa largeur;

ATTENDU QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer la dérogation mineure DM2020-0099 de manière à autoriser la construction d'un quai privé sur un terrain riverain non construit comportant une largeur de 27,71 mètres au lieu de posséder une largeur minimale de 30 mètres pour desservir une seule résidence non riveraine construite sur le territoire de la municipalité.

2020-06-1097

9.4 PIIA 2020-0089 – DEMANDE DE NOUVELLE CONSTRUCTION RUE VICKERAGE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0088 vise la construction d'une habitation unifamiliale de deux (2) étages sur le lot 5 709 953 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Argente ;

ATTENDU QUE ce projet de construction a déjà fait l'objet d'une résolution du conseil sous le numéro 2020-05-1052 lors de la séance du conseil municipal du 15 mai dernier ;

ATTENDU QUE des modifications récentes ont été apportées à la volumétrie et à l'architecture initialement déposée par les demandeurs ;

ATTENDU QUE toute modification au projet qui est ultérieure à l'approbation du Conseil municipal doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation et approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation de la résidence principale sera située dans un endroit déjà déboisé, limitant ainsi l'abattage d'arbres sur la propriété;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin de bois de marque Maxiforêt de couleur « Cèdre prévieilli grisé » et en bardeaux de bois de marque Maibec de

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

couleur « Gris pâle H20 » ;

- Un revêtement de toiture métallique de la compagnie Vicwest modèle SuperVic de couleur « Brun foncé ou Fusain » ;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs sobres des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE le projet ne prévoit plus l'aménagement d'un sous-sol en rez-de-jardin permettant de diminuer la hauteur du bâtiment et l'impact visuel de cette construction à partir du lac ;

ATTENDU QUE les modifications proposées bonifient l'architecture du bâtiment et son intégration dans le paysage ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter la modification apportée au projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0088;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0088;

D'abroger la résolution numéro 2020-05-1052.

2020-06-1098

9.5 PIIA 2020-0012 – DEMANDE DU 6906, ROUTE PRINCIPALE – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0011 vise la construction d'un chalet d'un (1) étage, comprenant un rez-de-jardin en partie avant, sur le lot 5 938 503 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'architecture de la résidence principale s'intégrera bien au dénivelé naturel du terrain et l'implantation proposée est située dans un endroit qui sera peu visible de la route Principale ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en vinyle de marque Gentek de couleur «Rouge majestueux» et un revêtement de fondation en crépis de couleur «Gris» ;
- Un revêtement de toiture métallique de marque Mac Métal Architecturale de couleur «Zinc-Quartz» ;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la portion apparente de la fondation du bâtiment occasionnera une distribution non harmonieuse de la fenestration et des revêtements

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

extérieurs proposés ;

ATTENDU QUE la proposition respecte dans son ensemble les objectifs et les critères applicables aux sommets, aux versants de montagne et aux bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0011. Les membres recommandent toutefois au demandeur de privilégier l'ajout d'une fenêtre au niveau de la portion apparente de la fondation et d'utiliser le même revêtement extérieur que celui utilisé au niveau du rez-de-chaussée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0011.

Mais recommandent toutefois au demandeur de privilégier l'ajout d'une fenêtre au niveau de la portion apparente de la fondation et d'utiliser le même revêtement extérieur que celui utilisé au niveau du rez-de-chaussée.

2020-06-1099

9.6 PIIA 2020-0111 – DEMANDE DU 340, RUE BACHMAN – RÉNOVATION DE LA TOITURE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0110 vise à remplacer le toit plat du bâtiment principal par un toit à pignons ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE que le matériel et la couleur proposée pour cette demande sont un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP-Mystique42 de couleur « Lune de miel » ;

ATTENDU QUE le toit à pignons proposé enrichira le paysage bâti du secteur et s'intégrera de façon harmonieuse aux bâtiments environnants ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables au secteur villageois de Montfort et aux sommets, aux versants de montagne et aux bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de rénovation numéro 2020-0110 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de rénovation numéro 2020-0110.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

2020-06-1100

**9.7 PIIA 2020-0115 – DEMANDE DU 1463, CHEMIN DU LAC-LOUISA –
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0114 vise la construction d'un garage détaché de 40 mètres carrés en cour arrière ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation du garage détaché sera située à l'emplacement d'un ancien bâtiment accessoire récemment démoli ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en vinyle de marque Kaycan Avanti de couleur « Bleu » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP Mystique couleur « Noir 2 tons » ;

ATTENDU QUE la proposition du garage s'intègre bien au bâtiment principal, autant en ce qui concerne l'architecture que dans le choix des matériaux ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0114 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0114.

2020-06-1101

**9.8 PIIA 2020-0118 – DEMANDE DU 3102, ROUTE PRINCIPALE – CHANGEMENT
DE LA COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

ATTENDU QUE la demande vise le changement de la couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE la couleur proposée pour le revêtement extérieur est une peinture de marque Sico de couleur « Cobalt éblouissant » ;

ATTENDU QUE la couleur proposée n'est pas trop vive et permet une intégration harmonieuse avec les autres matériaux de revêtement extérieur présent sur la résidence ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

sommets, aux versant de montagne et au bassins visuels d'intérêt du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet du demandeur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur.

2020-06-1102

9.9 PIIA 2020-0130 – DEMANDE DU 1476, CHEMIN NOTRE-DAME-SUD – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0129 vise la construction d'un garage détaché de 53 mètres carrés en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation du garage détaché sera située dans un endroit adéquat et peu visible du chemin Notre-Dame Sud en raison de la topographie du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en Canexel de couleur « Acadia »;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur similaire à celui de la résidence;

ATTENDU QUE la proposition de construction s'intègre bien au bâtiment principal, autant en ce qui concerne l'architecture que dans le choix des matériaux;

ATTENDU QUE les demandeurs comptent remplacer les arbres qui devront nécessairement être abattus dans le cadre de la construction du garage par de nouvelles plantations végétales ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0129;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0129.

2020-06-1103

9.10 PIIA 2020-0133 – DEMANDE DU 3774, ROUTE PRINCIPALE – RÉNOVATION DE LA TOITURE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0132 vise le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE le matériel et la couleur proposée pour cette demande sont les mêmes qu'avant les travaux, soit un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Vert » qui s'intégrera à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets, aux versants de montagne et aux bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de rénovation numéro 2020-0132 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de rénovation numéro 2020-0132.

2020-06-1104

9.11 PIIA 2020-0142 – DEMANDE DU 1800, CHEMIN DU GRAND-LAC-NOIR – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ ;

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0141 vise la construction d'un garage détaché de 39 mètres carrés en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation du futur garage détaché sera non visible du chemin du Grand Lac-Noir et implanté en tenant compte de la topographie du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin de fibre de bois de marque LP SmartSide de couleur similaire à celui présent sur l'agrandissement du bâtiment principal;
- Un revêtement de toiture métallique de couleur « Gris »;
- La porte de garage, la porte d'accès, le fascia et les fenêtres de couleur « Brun naturel »;

ATTENDU QUE le style architectural et le choix des matériaux proposé sont similaires à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite éventuellement remplacer le revêtement de toiture de la résidence et de l'autre bâtiment accessoire par le même que celui qui est proposé pour le nouveau garage ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0141 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0141.

2020-06-1105

9.12 PIIA 2020-0146 – DEMANDE DU 3458, ROUTE PRINCIPALE – RÉNOVATION DE LA TOITURE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0145 vise le remplacement du revêtement de toiture sur la pente de toit qui est du côté de la rue ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE le matériel et la couleur proposée pour cette demande sont les mêmes qu'avant les travaux, soit un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » s'harmonisant au bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets, aux versants de montagne et aux bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de rénovation 2020-0145 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de rénovation numéro 2020-0145.

2020-06-1106

9.13 PIIA 2020-0148 – NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LE CHEMIN DIEZ D'AUX

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0147 vise la construction d'une résidence unifamiliale de deux (2) étages sur le lot 5 588 404 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce projet de construction a déjà fait l'objet d'une résolution du conseil sous le numéro 2018-07-307 lors de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE le projet doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation et

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 en raison que le permis en découlant est venu à échéance avant que les travaux n'aient débutés ;

ATTENDU QUE le projet n'a fait l'objet d'aucun changement particulier et que l'implantation sera réalisée à l'emplacement initialement proposé ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en demi-bois rond;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Gris Ardoise »

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2020-0147 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0147.

2020-06-1107

9.14 PIIA 2020-0156 – DEMANDE DU 128, CHEMIN DU LAC-NOIRET – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0155 vise la construction d'un garage détaché de 81 mètres carrés en cour latérale droite ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation du futur garage détaché ne sera pas visible du lac et située dans un endroit déjà déboisé, limitant ainsi l'abattage d'arbres sur la propriété;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en vinyle de couleur « fougère »;
- Un revêtement extérieur (coin de mur, moulures, soffites et fascia) en vinyle de couleur « Cèdre »;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir/Gris » similaire à celui du bâtiment principal;
- Les porte de garage et les fenêtres de couleur « Blanc » identique au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le style architectural et le choix des matériaux proposé sont similaires à ceux du bâtiment principal ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2020-0155 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0155.

2020-06-1108

9.15 PIIA 2020-0166 – DEMANDE DU 1666, CHEMIN DE LA HÉRONNIÈRE OUEST – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0165 vise la construction d'un garage détaché de 56 mètres carrés sur une vaste propriété résidentielle ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en planches de pin posées à la verticale identique à la grange existante;
- Un revêtement de toiture métallique de marque Mac Métal Architecturale de couleur « Gris fusain »;

ATTENDU QUE le style architectural et le choix des matériaux proposé sont similaires à ceux du bâtiment principal et aux autres bâtiments accessoires ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2020-0165 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0165.

2020-06-1109

9.16 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2020-0143 – IMPLANTATION D'UN QUAI PRIVÉ AU 1742, RUE GEORGES

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2020-0143 vise à autoriser la construction d'un quai privé sur un terrain riverain construit comportant une largeur de 12,19 mètres au lieu de posséder une largeur minimale de 15 mètres;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE l'arrêté 630-2020, du 17 juin 2020, renouvelant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juin 2020;

ATTENDU QU'en vertu de cet arrêté, lorsqu'un conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite;

Que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0143.

2020-06-1110

**9.17 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2020-0159 –
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SECONDAIRE AU 1472, CHEMIN NOTRE-
DAME-SUD**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2020-0159 vise à autoriser la construction d'un garage détaché qui sera implanté à une distance de 5,5 mètres de la ligne du terrain avant et à 1 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE l'arrêté 630-2020, du 17 juin 2020, renouvelant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juin 2020;

ATTENDU QU'en vertu de cet arrêté, lorsqu'un conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

EN CONSÉQUENCE,

RETRAIT DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON

Il est proposé par monsieur André Cliche appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite;

Que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0159

2020-06-1111

9.18 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2020-0167 – IMPLANTATION D'UN QUAÏ PRIVÉ SUR LE LOT 6 296 883 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2020-0167 vise à autoriser la construction d'un quai privé sur un terrain riverain non construit comportant une largeur de 13,46 mètres au lieu de posséder une largeur minimale de 30 mètres pour desservir une seule résidence non riveraine construite sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE l'arrêté 630-2020, du 17 juin 2020, renouvelant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juin 2020;

ATTENDU QU'en vertu de cet arrêté, lorsqu'un conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite;

Que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0167.

2020-06-1112

9.19 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2020-05-1047

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à la correction de la résolution 2020-05-1047 comme suit :

Changer le numéro de lot 5 589 623 par 6 276 741.

2020-06-1113

9.20 OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN LOT 5 709 000 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU l'offre d'achat reçu le 17 juin 2020 pour l'acquisition du lot 5 709 000 du cadastre du Québec, d'une superficie de 464,50 m²;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain permettrait aux acquéreurs de le joindre à leur propriété du 3246, 7^e rue à l'aide d'une opération cadastrale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat, de madame Chrystel Gauthier Durivage, monsieur Benoît Beausoleil et madame Julie Beausoleil, propriétaires du 3246, 7^e rue (lot 5 708 998 du cadastre du Québec), pour le lot numéro 5 709 000 du cadastre du Québec, d'une superficie de 464,50m², pour la somme de 673.75 \$ taxes incluses. Les frais relatifs à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

D'autoriser le Maire, monsieur François Ghali ainsi que madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

2020-06-1114

9.21 OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU l'offre d'achat reçu le 1^{er} juin pour l'acquisition du lot 6 296 883 du cadastre du Québec, d'une superficie de 237,2m²;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain permettrait à l'acquéreur de bénéficier d'un accès au lac Saint-François-Xavier et de pouvoir y installer, éventuellement, un quai privé;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0167 a déjà été déposée par l'acquéreur, visant à pouvoir y installer un quai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de monsieur Octavian Petre, propriétaire du 260, route Principale (lot 5 588 499 du cadastre du Québec), pour le lot numéro 6 296 883 du cadastre du Québec, d'une superficie de 237,2m², pour la somme de 1 000 \$ taxes incluses. Les frais reliés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le Maire, monsieur François Ghali ainsi que madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

Toutefois, cette vente sera considérée nul si la demande de dérogation mineure pour l'installation d'un quai privé soit refusée.

2020-06-1115

10.1 FERMETURE DE LA PLAGE MONTFORT

ATTENDU QUE beaucoup de nos citoyens ont des problèmes de santé préexistants;

ATTENDU QUE ces facteurs prédisposent nos résidents à un risque particulièrement élevé de contracter la du Covid-19;

ATTENDU QUE de nombreux touristes ont déjà communiqué avec la MRC, pour venir utiliser les sentiers autour de Montfort, et que si les sentiers et les stationnements sont dé-confinés on s'attendra à recevoir un grand nombre de touriste des zones rouges de Montréal et Laval;

ATTENDU QU'il y a souvent un grand nombre de personnes assises à proximité les uns des autres sur la plage de Montfort;

ATTENDU QUE les visiteurs risquent de côtoyer les résidents locaux et pourraient être proches les uns des autres sur la plage;

ATTENDU QUE le danger de contracter la COVID-19 de l'un de ces visiteurs est possible et que la maladie pourrait se propager dans notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de maintenir la plage de Montfort fermée jusqu'à nouvelle ordre.

2020-06-1116

10.2 EMBAUCHE DE DEUX SURVEILLANTS-SAUVETEURS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

ATTENDU QUE les deux sauveteurs qui ont assumé la surveillance de la plage du lac Laurel, au cours de la période estivale 2019, nous ont signifié leurs intérêts à reprendre leurs postes respectifs pour la période estivale 2020;

ATTENDU QUE les directives gouvernementales permettent l'ouverture des plages publiques et municipales à compté du 22 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Estelle Allard et de monsieur Laurent Allard, selon les conditions inscrites au tableau ci-dessous :

Estelle Allard	Sauveteur #1	Saisonnier	Entre 31h et 40h	Selon les directives gouvernementales jusqu'au 6 sept
Laurent Allard	Sauveteur #2	Saisonnier	Entre 20h et 26 h	Selon les directives gouvernementales jusqu'au 6 sept

2020-06-1117

10.3 DÉMISSION DE MADAME HÉLÈNE CHARTIER

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

ATTENDU la lettre de démission reçue le 12 juin 2020, de madame Hélène Chartier au titre de préposée à l'accueil pour le pavillon Montfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de madame Hélène Chartier et de lui souhaiter le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

2020-06-1118

10.4 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL, TEMPS PARTIEL, POUR LE PAVILLON MONTFORT

ATTENDU QUE le poste de préposé (e) à l'accueil, temps partiel, pour le pavillon Montfort a été affiché;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation du Directeur technique Voirie et Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Rémi Boily, à titre de préposé à l'accueil, à temps partiel avec un horaire flexible de 24 heures, pour le pavillon Montfort;

D'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, de négocier le contrat de travail de monsieur Boily.

2020-06-1119

10.5 SENTIERS DE LAUREL

ATTENDU QUE la municipalité détient des sentiers publics situés derrière l'Hôtel de ville qu'elle entretient toute l'année;

ATTENDU QUE peu de citoyens savent qu'il est possible de circuler sur ces sentiers, notamment dans le cadre des mesures de déconfinement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'installer, le plus rapidement possible, une affiche en bordure de la rue Principale à l'entrée de l'Hôtel de ville afin d'indiquer la présence de sentiers publics ouverts et des usages autorisés.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne lecture des questions reçues par courriel avant 16 heures ce 19 juin et y répond. Les réponses sont enregistrées et diffusées sur le site web de la municipalité

Première question provenant de citoyens concernés

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

J'aimerais présenter une requête afin d'engager le Conseil municipal à se pencher sur un problème lequel, avec l'éclosion du printemps et les débordements dus au déconfinement, a dégénéré en une situation que de nombreux citoyens jugent intenable. Il s'agit de la prolifération débridée de bolides tout-terrain, impétueux, tonitrueux, qui arpentent et sillonnent nos secteurs résidentiels, en particulier nos chemins non bitumés. La situation est devenue hors contrôle, au point où bon nombre de citoyens ne savent plus à quel saint se vouer.

Lorsqu'on s'adresse à la municipalité, on s'entend dire que le problème relève de la juridiction de la Sûreté du Québec et que c'est à cette entité que les plaintes doivent être adressées. Soit, on doit cependant admettre que s'il existe une réglementation à cet effet, peu de citoyens en ont connaissance. Bien que l'on sache que nul n'est censé ignorer la loi, encore faudrait-il que la loi ait été diffusée largement en des termes clairs et précis. Ainsi, s'il advient que des citoyens exaspérés apostrophent de jeunes contrevenants, invariablement ils s'entendent rétorquer sans ambages : On est dans notre droit !

Ici, on se souvient de la fameuse exclamation de Madame Roland montant à l'échafaud : O Liberté, que de crimes on commet en ton nom!

Il s'avère primordial, dans un premier temps, que tous les citoyens soient mis au courant de la réglementation en vigueur. Le règlement SQ-2019 intitulé (Circulation, stationnement, paix et bon ordre), section Motoneiges, VTT existe sur le papier, autant dire hors de portée de la plupart des citoyens. Signalons à cet effet que le texte du règlement sur les motoneiges et VTT manque de précision. Si on veut faire respecter la loi, faut-il encore que la loi soit rédigée dans des termes qui ne prêtent à aucune confusion. Cette remarque s'applique également au récent règlement 2020-155 promulgué récemment par la municipalité, section V, qui s'intitule Dispositions relatives aux odeurs et aux bruits. Les articles 25 et 26 ne font référence qu'aux tondeuses à gazon et aux drones. Serait-il possible d'en préciser le libellé en y incluant les véhicules tout-terrain??

On eût souhaité que les chemins de terre soient jalonnés de panneaux indicateurs dissuasifs. Toutefois, on doit reconnaître que les frais encourus par un tel projet rendent ce dernier peu envisageable. L'auteur de cette requête se permet de suggérer une solution moins onéreuse et plus efficace, qui consisterait en l'envoi par la municipalité à chaque citoyen par voie postale d'une circulaire, une sorte d'édit qui énoncerait en noir et blanc, de façon claire, précise et concise le texte de la loi, ainsi que les pénalités que les contrevenants se verraient infliger dès la première infraction. Cet édit pourrait dans la foulée être publié dans l'infolettre, ainsi que dans un encart bilingue de *La Gazette de Wentworth-Nord*.

Les préposés de la municipalité ont-ils l'autorité de verbaliser les contrevenants ? quoi qu'il en soit, une fois que le texte de la loi aura été largement diffusé, la municipalité pourra, l'espère-t-on, intervenir auprès de la Sûreté du Québec de Saint-Sauveur pour que ses services programment des patrouilles dissuasives toutes les fins de semaines dans notre municipalité.

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs du Conseil municipal, cette requête vous est adressée dans un esprit de coopération, dans l'espoir qu'elle recevra toute l'attention qu'elle mérite. J'insiste pour que mon identité ne soit pas divulguée de façon à éviter toute forme de représailles.

Deuxième question provenant de monsieur Pierre Vincent

Le service Internet dans notre secteur est de très piètre qualité. Comme vous savez, le service Internet haute vitesse est devenu maintenant un service

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

essentiel afin de permettre le télé-travail et autres activités. J'ai appris avec déception que la résolution internet avait été rejetée par les conseillers des autres secteurs, lors de la réunion du conseil municipal du 15 mai dernier. C'est dommage, on aurait plutôt avantage à s'épauler à l'intérieur de notre municipalité. Ou bien la municipalité a un autre agenda à cet effet. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais savoir si la municipalité a une vision et est sensibilisée à l'implantation d'Internet haute-vitesse. Y a-t-il un programme touchant mon secteur (Montfort – Lac Notre-Dame) ?

Troisième question provenant de monsieur Marcel Lachaine

Bonjour, qu'en est-il de ma demande d'avoir une enseigne (sortie cachée) peu avant le 194, route Principale ?

Quatrième question provenant de madame Céline McSween

Bonjour, je voudrais savoir pourquoi le secteur de Saint-Michel bénéficie d'un service Internet haute vitesse illimité offert par la compagnie I.S.F. Québec et que ce service n'est pas offert dans les secteurs Laurel et Montfort ?

Cinquième question provenant de monsieur Jean Lukanovich

As a resident of Wentworth-Nord I do not understand why our neighbors have access to optic internet while we do not, how is this possible? It is really a necessity in today's world.

What is Wentworth-Nord doing to facilitate this availability?

Has government funds available been applied for ?

Have there been negotiations with Bell??

As the infrastructure seems to already be there, what is the delay and what is Wentworth-Nord doing about it ?

Sixième question provenant de monsieur Loïc Bellemare-Alford

Hi,

I am writing in the name of my family. We have a cottage at Lac Notre-Dame and find the situation about the internet unacceptable. We were extremely disappointed to hear that the city council voted down the proposition by Eric Johnston to study the addition of a high-speed internet tower in Montfort. We were even more surprised to know that some residences around Lac Saint-Victor and even Lac Notre-Dame had access to internet via fiber optic cables while for most of us it is simply not an option.

I would also like to remind the city council that the CRTC defined that all Canadians should have an internet service of at least 50 Mbps (download) and 10 Mbps (upload). Our current maximum is 10 times less. Good internet is a necessity, not just an added benefit in our modern society.

With the current situation, my family would like more than ever to be at the cottage, but it is simply impossible because of the internet. My little sister is in high school, my parents currently work remotely, and my older sister and I are university students. More and more we have to stay in town instead of going up to the cottage. When I was there, the internet was so unreliable that I submitted three out of four of my final exams late because the internet would stop working or was too slow to upload small PDF documents.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

Here are a few questions we would like the council to address in town meeting tonight:

1. What specifically is the municipality doing to address the lack of quality high speed internet?
2. What grants and subsidies such as the Connecting Canadians Programme (CCP) has Wentworth-Nord applied, has it been applied for all districts, as it appears Lac St Victor received funding, but Lac Notre Dame did not (as illustrated by Canadian Government web site <https://www.ic.gc.ca/app/sitt/bbmap/hm.html?lang=eng>). Would the town please post publicly on the Wentworth-Nord website the applications it has submitted for these government programs. Were subsidies granted to Lac St Victor and the new developments on des Montfortains for installation of fiber optics?
3. What is the status of negotiations, or have there been negotiations with Bell Canada to extend its fiber network in the district?
4. Bell fiber is available on Rue des Montfortains and parts of Lac Victor, as well as the new developments on the South West side of Lac Notre Dame. The developer is clearly advertising fiber optics being available (<https://boneliving.com/st-victorsummits/> and as an example lot 7 <https://boneliving.com/properties/stvictor-7/>). As such fiber is going right past many homes on Lac Notre Dame, why is it not being made available to residents? Does the town have any leverage via permit granting etc., to push Bell to make already available infrastructure available to LND residents?
5. What other service providers has the municipality been in discussions with, what is the status of these discussions?
6. Are there any projected timelines for LND to receive adequate levels of Internet service? If so, please specify.

Even if we are not fulltime residents, we pay the same taxes as the permanent ones. And when situations that are not under our control happen, we deserve to have the possibility to work from the residence that is the most convenient for us.

Septième question provenant de monsieur Ken Knitter

Please find my questions for this evening's town council meeting:

1. What specifically is the municipality doing to address the lack of quality high speed internet?
2. What grants and subsidies such as the Connecting Canadians Programm (CCP) has Wentworth-Nord applied for, has it been applied for all districts, as it appears Lac St Victor received funding, but Lac Notre-Dame did not (as illustrated by Canadian Government web site. Would the town please post publicly on the Wentworth-Nord website the applications it has submitted for these government programmes. Were subsidies granted to Lac St Victor and the new developments on des Montfortains for installation of fibre optics?
3. What is the status of negotiations, or have there been negotiations with Bell Canada to extend its fibre network in the district?
4. Bell fibre is available on Rue des Montfortain and parts of Lac Victor, as well as the new developments on the South West side of Lac Notre Dame. The developer is clearly advertising fibre optics being available. As such fibre is going right past many homes on Lac Notre Dame, why is it not being made available to residents? Does the town have any leverage via permit granting etc., to push Bell to make already available infrastructure available to LND residents?

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

5. What other service providers has the municipality been in discussions with, what is the status of these discussions?
6. Are there any projected timelines for LND to receive adequate levels of Internet service? If so, please specify.

Huitième question provenant de Nicolas Major

Bonjour, je suis résident du Lac Notre-Dame (Wentworth-Nord)

- 1) J'aimerais adresser le fait qu'il n'y a toujours pas l'option d'avoir internet haute vitesse dans la région du lac Notre-Dame et pourtant il semble que des lacs comme St-Victor ont accès à ces services.
- 2) De plus est-ce question que plus d'une compagnie offre un service internet (Bell semble la seule option viable.) ? Sans quoi il devient difficile de négocier.
- 3) Le réseau cellulaire est toujours très difficile, voire inexistant à certains endroits. Est-il dans les discussions avec les compagnies de télécom d'améliorer le signal dans la région ?

Neuvième question provenant de Eric Lankinen

Question to Municipal Council regarding High Speed Internet

Bell fibre is available on Lac Victor and new developments on the South West side of Lac Notre Dame (LND). As such fibre is going right past many homes on LND but Bell is not making it available. This is extremely frustrating and disappointing. Clearly, Bell is prioritizing new developments over existing clients to maximize revenues. Bell DSL, the available service, is pathetically slow and unreliable. Two questions: (1) What is the municipality doing to push Bell to make already existing infrastructure available to LND residents and (2) What other service providers has the municipality been in discussions with and what is the status?

I look forward to your response.

Dixième question provenant de madame Cécile Mitchell et monsieur André Allard

Bonjour. Nous sommes en désaccord avec le projet de pavage des routes en gravier payé par l'ensemble des citoyens. Si la municipalité acquiesce à une telle demande, seuls les citoyens concernés payeront par une taxe sectorielle. Bien cordialement.

Onzième question provenant de monsieur William Côté

Je possède une propriété sur le chemin Notre-Dame Nord et l'accès à internet y est mauvais. Lorsque je vais sur le site internet de Bell Fibre pour vérifier l'accès au service en fibre optique, ça m'indique que ce n'est pas arrivé dans mon secteur encore. Or, si j'y mets une adresse autour du lac St-Victor, l'accès y est. Comment se fait-il, considérant l'infrastructure doit passer devant chez moi, que nous n'y avons pas accès? Est-ce que la municipalité a approché Bell pour agrandir le territoire couvert? Ça pourrait, me semble-t-il, se faire à moindre coût si l'infrastructure est déjà dans le secteur.

Aussi, dans le contexte actuel de pandémie, le télétravail n'est plus l'exception mais la norme. Or, sans internet adéquat, ça devient difficile voire impossible. Est-ce que la municipalité a pris en considération le risque augmenté pour la santé des citoyens si nous ne sommes en mesure de faire du télétravail à cause de

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

l'internet inadéquat?

Douzième question provenant de madame Lee-Anne Torrens

Hello

Many residents are frustrated and unable to work/ attend school because of the slow, unstable internet service. What steps are the city taking to improve this very important part of the infrastructure of Wentworth-Nord? Is it possible to revisit the decision about the tower that could deliver wireless high-speed service? If not, what is the time-line for high-speed internet from Bell? Has the city consulted with other telecom companies on this issue?

Thanks for your attention,

Treizième question provenant de madame Jayne De Zordo

Hello,

As a long standing resident of Wentworth North, specifically on lac Notre-Dame (north) we are beyond frustrated with the lack of basic internet service provided by Bell. The service provided for the price we are paying is absolutely unacceptable. Most of the time we are at .3. Unable to even open emails. We have called Bell so many times and they keep saying that Fibe is coming to our area but nothing yet. What is really frustrating is that Lake Victor as well as the new development all have Fibe. It bypasses our 200 homes around the lake. Something needs to be done please as more and more people rely on the internet to work, regulate heat and security in their homes etc.

1. What specifically is the municipality doing to address the lack of quality high speed internet?
2. What grants and subsidies such as the Connecting Canadians Programme (CCP) has Wentworth-Nord applied, has it been applied for all districts, as it appears Lac St Victor received funding, but Lac Notre Dame did not (as illustrated by Canadian Government web site <https://www.ic.gc.ca/app/sitt/bbmap/hm.html?lang=eng>). Would the town please post publicly on the Wentworth-Nord website the applications it has submitted for these government programmes. Were subsidies granted to Lac St Victor and the new developments on des Montfortains for installation of fibre optics?
3. What is the status of negotiations, or have there been negotiations with Bell Canada to extend its fibre network in the district?
4. Are there any projected timelines for LND to receive adequate levels of Internet service? If so, please specify.

Thank you for addressing these issues this evening at your council meeting.

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 19 juin 2020.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Paradis appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures 08 minutes

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale
et secrétaire-trésorière